

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 26 Octobre 2022

Editorial

Les évènements se précipitent : effets perceptibles de changement climatique, coût de l'énergie, guerre en Ukraine,

Ces évènements nous rappellent notre interdépendance, celle d'une humanité n'ayant qu'un lieu de vie, qu'une seule planète à sauvegarder à tout prix comme doivent l'être les maillons de la chaîne de la biodiversité à laquelle elle appartient.

Face à ces défis, nous savons que l'action individuelle ne suffit pas, même accompagnée d'actions collectives, comme celles des associations. Ces actions sont nécessaires mais insuffisantes.

On peut me demander de :

- ✓ Prendre des transports en commun mais s'il n'y en pas !
- ✓ Rouler à vélo mais s'il n'y a pas de liaisons douces !
- ✓ Consommer bio mais si c'est trop couteux pour moi !
- ✓ ... / ...

On peut me demander, oui ! Si la société s'organise !

Des injonctions, toujours des injonctions et des difficultés pour le plus grand nombre quand on apprend que le patrimoine financier de 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que celui de la moitié de la population française !

Le colibri « fait sa part » et l'autruche africaine (le plus grand oiseau du monde) doit faire la sienne ! Le changement est urgent : les plus riches ne peuvent pas s'en dispenser.

Beaucoup de projets contribuant à l'augmentation de ces patrimoines sont écocides, y compris en Seine-et-Marne.

Ils trouveront toujours, pour le bien commun, en face d'eux FNE Seine-et-Marne et ses associations !

Bernard Bruneau et Jean-François Dupont, Co-Présidents de FNE Seine-et-Marne

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Colloque sur la ressource en eau en Île-de-France dans un contexte de dérèglement climatique : il est encore possible de s'inscrire

Des déblais du Grand Paris potentiellement polluants éparpillés dans les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et aménagements d'Île-de-France

Les sites logistiques n'ont-ils plus la cote ?

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en révision

SDRIF-E : les réunions publiques département par département

Projet « Eau Potable (EP) » à Arvigny du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDF)

L'Osмосe Inverse Basse Pression (OIBP) c'est fini.....et après ?

Utopiha, Biotopiha, entreprises adaptées et ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

On « arête » pour jouer ! Champions, les poissons de nos rivières !

Actualités

« Aux Arbres Citoyens ! » France Télévisions et FNE ensemble pour la forêt

Colloque sur la ressource en eau en Île-de-France dans un contexte de dérèglement climatique : il est encore possible de s'inscrire



FNE Ile-de-France poursuit son exploration de la thématique de l'eau. Après des colloques départementaux dans chacun des huit départements de l'Île-de-France, vous êtes conviés à son grand colloque régional, dans la salle des fêtes de la mairie de Paris.

Nous avons une très forte motivation pour mobiliser l'ensemble de nos associations d'Ile-de-France dans ce contexte si urgent de dérèglement climatique afin de partager ensemble (associations - scientifiques - élus et institutions) les expériences sur le terrain et les moyens à mettre en œuvre pour s'adapter au mieux à ces nouvelles conditions climatiques. Le dialogue territorial apparaît en effet comme la question de fond de ce colloque.

Cette rencontre rassemblera de nombreux acteurs du monde de l'eau (société civile, institutions, élus, scientifiques).

Elle sera l'occasion d'échanger autour de grandes problématiques :

- Ressource en eau dans le bassin de la Seine : quel état des lieux ?
- Conflits d'usages à venir, quelles solutions pour le partage de la ressource ?
- Comment crée-t-on du savoir scientifique dans le domaine de l'eau ?
- Comment construire une culture commune autour de ces sujets dans les territoires ?

Pour nous aider à répondre à ces interrogations, le colloque sera organisé en quatre sessions d'une demi-journée :

- Adaptation au dérèglement climatique ;
- Evolution de la ressource en eau en Île-de-France ;
- Gestion du déséquilibre quantitatif ;
- Ressource en eau sous climat changeant.

[Découvrez le programme du colloque](#)

[Inscriptions au colloque et vidéo de présentation](#)

Des déblais du Grand Paris potentiellement polluants éparpillés dans les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et aménagements d'Île-de-France

Les travaux du Grand Paris Express génèrent lors du creusement des lignes ferroviaires souterraines sur certains horizons géologiques profonds des déchets potentiellement polluants.

Cela concerne notamment certaines strates de sol chargées naturellement en pyrite de fer (FeS_2) qui lorsqu'elle est remontée à l'air libre s'oxyde rapidement au contact de l'oxygène et de l'eau. Cette oxydation génère une acidification importante du milieu par formation d'acide sulfurique, avec production de sulfates et dissolution des divers métaux présents dans le massif de déchets puis une migration potentielle de ces éléments vers la nappe phréatique et les eaux superficielles. Par ailleurs, des vapeurs acides et soufrées se dégagent dans l'atmosphère en provenance de ces sols. La pyrite n'est donc pas un déchet inerte.....



Illustration d'un drainage acide dû à la pyrite

Des filières inadaptées pour les recevoir

Bien que ces horizons pyritifères aient été identifiés comme non inertes lors d'études géologiques préalables commanditées par la Société du Grand Paris, certains d'entre eux se sont retrouvés dans des filières inadaptées pour les recevoir.

Dans les Yvelines, le site Lafarge de Sandrancourt (Réaménagement de carrière), ayant reçu ce type de déblais du Grand Paris Express, donne l'alerte en février 2021. Sur ordre du Préfet, l'entreprise doit évacuer en urgence 240 000 tonnes par crainte de pollution d'un champ captant d'eau potable. Toujours dans les Yvelines, le site de Triel-sur-Seine est dans le même cas, celui de Guerville est « surveillé ».

Début juillet en Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), nous avons appris la présence, dans des sites seine-et-marnais (Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et aménagements), de déblais en provenance de ces mêmes couches géologiques porteuses de pyrite pour un total d'environ 200 000 tonnes. Les sites concernés sont Villeneuve-sous-Dammartin, Annet-sur-Marne, Roissy-en-Brie et vraisemblablement Grisy-Suisnes.

Bien que contenant un taux de sulfure très important, les services de l'état considèrent ces déchets comme stables pour l'instant. La préfecture a donc seulement pris des arrêtés de prescriptions complémentaires sans imposer le retrait de ces « terres ». Elles sont pour l'instant mises sous surveillance pour vérifier leur stabilité chimique et minéralogique par à minima 2 analyses : été 2022 et été 2023.

Des impacts possibles sur l'environnement sur le long terme notamment sur la ressource en eau.

Pour notre part, nous jugeons ces mesures insuffisantes et nous avons des inquiétudes quant au devenir de ces déblais et sur leurs impacts possibles sur l'environnement sur le long terme notamment sur la ressource en eau.

En effet :

- ✓ L'ISDI ECT Villeneuve-sous-Dammartin est située en amont des captages d'eau de Mitry-Mory ;
- ✓ L'ISDI ECT Annet-sur-Marne est située en amont du plus important captage d'alimentation en eau de Seine-et-Marne qui fournit près de 550 000 habitants en eau potable du nord-ouest Seine et Marne.

D'autre part, il semblerait que le problème ne s'arrête pas là, d'après certaines informations non officielles, d'autres sites non adaptés situés en Île-de-France seraient dans la même situation. A notre connaissance aucune mesure particulière n'aurait été prise pour ces derniers.

Un vide juridique concernant la gestion des terres pyriteuses ou fortement soufrées

Ces « incidents » posent de nombreuses questions quant à la caractérisation de ces déblais en provenance de couches géologiques problématiques et leur aiguillage vers les filières adaptées. Les pratiques des différents intervenants y compris ceux réalisant leur stockage ou « valorisation » sont aussi à interroger. D'autre part, la réglementation nationale relative aux ISDI comporte un vide juridique concernant la gestion des terres pyriteuses ou fortement soufrées.....

FNE Seine-et-Marne et l'association ADENCA dans l'action

Dans ces conditions, FNE Seine-et-Marne et l'association ADENCA de Claye Souilly fortement impliquée dans la problématique santé - déchets ont décidé de réagir en mobilisant les réseaux associatifs, en informant les élus et en interpellant les services de l'état à ce sujet.

Affaire à suivre.....

Claude Gautrat, Administrateur de FNE Seine-et-Marne

Parallèlement, la presse écrite et audiovisuelle a été alertée.

<https://www.20minutes.fr/planete/3345503-20220902-seine-et-marne-des-associations-alertent-sur-la-presence-de-pyrite-dans-des-deblais>

https://actu.fr/ile-de-france/villeneuve-sous-dammartin_77511/pollution-en-seine-et-marne-la-presence-de-pyrite-dans-les-dechets-du-grand-paris-inquiete_53521325.html

<https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/risques-de-pollution-en-seine-et-marne-de-la-pyrite-dans-167000-tonnes-de-terres-stockees-dans-deux-decharges-02-10-2022-5LEGI0NK75FSPER2HRWGKANGQQ.php>

Les sites logistiques n'ont-ils plus la cote ?

Cet été, certains projets de nouvelles plates-formes logistiques en Seine et Marne sont repartis plus vite qu'ils n'étaient apparus.

- ✓ A Ury, un projet de plate-forme de 60 hectares de terre agricole à proximité immédiate du village, porté par la communauté territoriale, destiné à accueillir un géant de l'agroalimentaire voulant rester discret (Nestlé), a fini par être retiré devant la réaction des riverains, des associations, appuyés par certains représentants élus du peuple !
- ✓ A Combs la Ville, Chronopost avait jeté son dévolu sur des terrains en bordure de la N 104, dans le secteur de l'Ecopole géré par l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Sénart. Ce projet de 20 hectares de terres encore agricoles était défendu sans grand tapage par la communauté d'Agglomération « Grand Paris Sud ». Mais là aussi, les élus locaux ont finalement retiré leur soutien au projet, face à la mobilisation des habitants et des associations.

Ce n'est que partie remise ? Peut-être...Une chose est certaine, les promoteurs et collectivités porteuses de tels projets ont de plus en plus de mal à justifier la consommation vorace de terres agricoles qu'induit leurs ambitions, à l'heure du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Certes l'échéance est fixée à 2050 par le Gouvernement, mais il faut s'y mettre dès maintenant ! Les promesses mirobolantes d'emplois que font miroiter ces bétonneurs ne justifient pas cet appétit insatiable d'artificialisation des terres.

Le Préfet de Seine et Marne lui-même a émis dès octobre 2020 d'une recommandation aux maires et président d'EPCI du département, les encourageant à la sobriété foncière, notamment en prônant la requalification prioritaire des friches industrielles. Sans doute prenait-il enfin en compte le message que FNE Seine et Marne lui avait adressé en mars 2018, où nous lui demandions :

L'instauration d'un moratoire gelant l'ouverture de nouveaux entrepôts tant que l'étude annoncée sur les activités logistiques à l'échelle du département ne sera pas publiée,

- ✓ ***Qu'aucune nouvelle implantation d'entrepôt ne soit autorisée :***
 - ***Sans étude préalable pour utiliser un entrepôt déjà existant,***
 - ***Sans raccordement au réseau ferré et/ou à la voie fluviale possible et sans utilisation effective de ce raccordement.***

Du côté des élus locaux, le message n'avait semble-t-il aussi jusque-là pas été reçu 5/5...

Mais l'ampleur des attaques des projets d'aménagement contre les espaces agricoles et naturels est de plus en plus criante et de moins en moins tolérée par beaucoup. Il faut amplifier ce mouvement, soutenir les luttes défendant les terres agricoles, dans notre département comme au Val Bréon, plus largement en Ile de France, comme sur le triangle de Gonesse ou le plateau de Saclay.

Vigilance et mobilisation encore et toujours !

Jean-François Dupont, Co-président de FNE Seine-et-Marne

Une révision annoncée depuis fin 2020

La révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) a été annoncée parmi les 192 propositions présentées à l'issue de la première conférence sur le climat (COP) régionale organisée en septembre 2020.

On y trouve les propositions suivantes pour répondre à l'objectif de devenir la première région ZAN¹ :

Proposition 66 : lancer la concertation pour l'élaboration d'un Schéma directeur régional environnemental intégrant les ambitions climatiques et environnementales (ZAN, trames vertes, bleues et noires, priorités de création d'îlots de fraîcheur...).

Proposition 67 : En 2025, avoir divisé par 2 le rythme de consommation des espaces naturels et agricoles.

Proposition 68 : Transformer et requalifier 1.000 hectares de friches urbaines d'ici 2025 et le double à l'horizon 2030.

Le conseil régional en a lancé la première étape en approuvant, le 4 février 2021, le lancement d'une **consultation des Franciliens**

Pour l'aménagement d'une Île-de-France ZAN (zéro artificialisation nette), ZEN (zéro émission nette) et intégrant mieux l'économie circulaire.

Cette consultation a reposé sur 5 axes :

1. Un diagnostic environnemental et climatique du territoire par le Groupe régional d'études sur les changements climatiques et leurs impacts environnementaux (GREC francilien),
2. Une large consultation des Franciliens, notamment des jeunes, lycéens et étudiants, qui constituent les acteurs de demain,
3. Une consultation des acteurs sectoriels sur des thématiques clés pour l'évolution du territoire régional (logement et modes d'habiter, nouvelles mobilités, activités économiques et emploi, environnement et santé...) qui sera pilotée par l'Institut Paris Région,
4. Une consultation des territoires eux-mêmes par la Région,
5. Une mobilisation du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

France Nature Environnement Ile-de-France (FNE IdF) a déposé une contribution à l'occasion de cette phase de consultation préalable à la révision du SDRIF :

Propositions pour un SDRIF véritablement respectueux de l'environnement

Le processus de révision

En novembre 2021, la Région a décidé la mise en révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) afin d'élaborer un SDRIF-Environnemental (SDRIF-E), document qui proposera un cadre de développement pour le territoire à l'horizon 2040 et visant le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), le « Zéro Émission Nette » (ZEN) et le « Zéro déchet ». Il s'agit d'un document majeur sur lequel tous les autres documents d'urbanisme devront s'aligner (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme...).

Un comité des partenaires

¹Zéro artificialisation nette

Une concertation des acteurs des mondes professionnel et associatif franciliens a commencé le 25 mars dernier avec l'installation du « Comité des partenaires » lors d'une première séance qui a permis de discerner les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés.

FNE IdF fait partie de ce comité dont les membres sont invités à participer à des webinaires leur permettant de proposer les grandes orientations ou les mesures concrètes qui leur semblent nécessaires pour répondre aux enjeux du futur SDRIF-E sur les thèmes de l'attractivité économique, la préservation de l'environnement, le logement, la transition énergétique, l'économie circulaire...

Une concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E

La concertation préalable, en application du code de l'environnement, se déroule du

16 septembre 2022 au 15 décembre 2022.

Placée par la Région sous l'égide de la Commission Nationale du débat Public (CNDP), et ouverte à tous les franciliens, elle comporte :

- Un questionnaire « Ma vie en 2040 » ;
- Un appel à contribution ;
- Un module « Réagissez aux défis » ;
- Des évènements (réunions publiques, bus SDRIF-E, ...).

Dossier de concertation



Les propositions de FNE Ile-de-France



Les réflexions du groupe de travail sur le SDRIF-E menées depuis fin 2021 ont abouti à la publication, en août 2022 de la plaquette « 10 mesures pour réussir le SDRIF-E ».

FNE Ile-de-France y fait des propositions en les articulant autour des trois axes présentés comme incontournables par la Région. C'est sur ces propositions que s'appuient les contributions de FNE Ile-de-France sur la plateforme de concertation.

10 mesures pour réussir le SDRIF-E

Mesures transverses

1. Stabiliser la population d'Île de France : sortir de l'obligation de produire 70 000 logements par an jusqu'en 2030
2. Interdire la construction de logements si des emplois ne sont pas proposés conjointement

Axe majeur 1 : Zéro artificialisation nette

3. Remplacer le ZAN par le zéro artificialisation brute
4. Identifier les territoires carencés en espaces de nature et y imposer la renaturation

5. Promouvoir l'urbanisme circulaire (intensifier les usages, transformer l'existant, recycler les espaces)

Axe majeur 2 : zéro émission nette

6. Adopter « un plan de sobriété » afin de faire baisser nos consommations énergétiques

7. Développer les transports en commun de proximité et mutualiser les véhicules individuels

8. Promouvoir une logistique décarbonée pour le dernier kilomètre

Axe majeur 3 : zéro déchet

9. Réserver du foncier pour le recyclage, la réparation et le réemploi

10. Imposer l'éco-conception et la réversibilité des bâtiments

Le concept d'attractivité de la région capitale y est remis en question car s'il importe que la région reste accueillante, elle doit d'abord l'être pour ses habitants actuels.

En cohérence avec la campagne 2022 # *laisse béton*, réclamant la sanctuarisation des terres agricoles (il est toujours possible de signer la pétition « Sanctuarisons les terres agricoles, disons stop au béton »), il est demandé que cela se traduise dans le SDRIF-E par le zéro artificialisation brute.

Il est demandé notamment que les zones correspondant aux pastilles jaunes d'urbanisation conditionnelle, qui n'ont pas été urbanisées faute de réalisation des conditions requises, retrouvent une destination d'espace naturel agricole ou forestier et ne soient pas converties en zone d'urbanisation sans condition sur le SDRIF-E.

Calendrier indicatif

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garantes de la CNDP, « *la Région s'engage à produire et à communiquer au grand public une analyse de la concertation qui apportera une réponse aux observations formulées par les garantes, reviendra sur les sujets et propositions formulées par le grand public et les parties prenantes, et présentera les points retenus par la Région dans son projet de SDRIF-E* ».

2023 Première version soumise au vote des élus régionaux puis enquête publique

2024 Adoption du SDRIF-E par les élus régionaux avant l'approbation du Conseil d'État

**C'est donc le moment d'être force de propositions, ne nous en privons pas !
Rendez-vous sur la plateforme numérique de contributions.**

Jane Buisson, Administratrice de FNE Seine-et-Marne

SDRIF-E : les réunions publiques département par département

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) constitue le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et favoriser le rayonnement international de la région. Dans le cadre de la mise en place du SDRIF-Environnemental (SDRIF-E), une grande concertation a été lancée afin de recueillir les avis et les idées de chacun : citoyens, collectivités territoriales mais aussi professionnels et associations concernées par l'aménagement du territoire.

Une réunion publique, qu'est-ce que c'est ?

Les réunions publiques font partie des éléments centraux de la démarche de concertation citoyenne au titre du code de l'environnement lancée par la Région dans le cadre de la [révision du SDRIF-E](#).

Organisées dans chacun des départements de l'Île-de-France, les réunions publiques permettront à tous les Franciliens qui souhaitent y participer, grâce à un format participatif et interactif, de :

- ✓ **Comprendre les enjeux du SDRIF-E** et d'en apprendre plus sur le projet de révision ;
- ✓ **Porter leurs suggestions** de défis à prioriser au sein du SDRIF-E ainsi que leurs idées de leviers d'actions ;
- ✓ **Poser les questions** qui les concernent, au plus près de leurs territoires ;
- ✓ **Participer à des débats** entre Franciliens pour élaborer une vision commune de la région à horizon 2040.

SRDIF-E, en Seine-et-Marne

La réunion aura lieu à Dammarie-les-Lys le 16 novembre 2022 de 19h à 21h

[Inscrivez-vous i](#)

Projet « Eau Potable (EP) » à Arvigny du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF)

L'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) c'est fini.....et après ?

En janvier 2022, le préfet de Seine et Marne refusait d'autoriser le projet pilote du SEDIF d'OIBP à l'usine d'Arvigny à Savigny-le-Temple. Une opération en vue de tester ce procédé avant son extension prévue dans l'ensemble des usines franciliennes de productions d'eau potable du SEDIF.

Après avoir annoncé vouloir contester ce refus par tous les recours possibles, le président du SEDIF, annonçait en avril 2022 n'avoir finalement plus besoin de cette première étape de travaux pour déployer l'OIBP sur l'ensemble de son réseau

Dans son plan d'investissement 2022-2031, il prévoit d'intégrer le procédé d'OIBP à ses trois usines de Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne.

C'est un énorme projet de près d'un milliard d'euros qu'est en train de lancer le SEDIF, regroupant 135 communes franciliennes.

Le SEDIF alimente plus de 4 millions d'habitants d'Île-de-France en eau potable.

Un débat public au premier semestre 2023

Devant l'ampleur du projet d'eau osmosée du SEDIF, la Commission nationale du débat public (CNDP) exige l'organisation d'une concertation officielle sous son égide.

Ce débat public, se tiendra au premier semestre 2023 sur la mise en place d'un nouveau procédé de traitement de l'eau dans les trois usines principales du SEDIF.

L'OIBP, c'est quoi ?

C'est un système de filtration des matériels particulaires de l'eau en forçant l'eau à travers d'un matériau poreux.

La filtration peut se faire au travers de matériaux qui peuvent être naturels ; c'est le cas du sable, gravier et argile (on parle alors de filtration particulaire) ou au travers de la paroi de membranes (on parle de filtration membranaire)

La taille des matériaux qui peuvent être éliminés pendant la filtration membranaire dépend de la taille des pores du filtre,

On distingue plusieurs technologies de filtration membranaire :

- ✓ Microfiltration pour une taille de pores de 10 à 0.1 micron
- ✓ Ultrafiltration : de 0.1 à 0.01 micron
- ✓ Nanofiltration ; de 0.01 à 0.001 micron
- ✓ Osmose inverse : moins de 0.001 micron

Le SEDIF, c'est quoi ?

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens, ce qui en fait **le plus grand service public d'eau potable en France** et l'un des tout premiers en Europe.

Le SEDIF fonctionne actuellement en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2023., le délégataire actuel étant **Véolia**

Un nouveau contrat de gestion sera mis en place en Janvier 2024

Le SEDIF a fait le choix de retenir le principe de la concession, sous une forme rénovée

Approuvé par une large majorité des délégués territoriaux en mai 2021, le mode de gestion en concession unique prendra effet au 1er janvier 2024 avec un nouveau projet.

Cette concession devra répondre à quatre enjeux :

- ✓ Garantir une eau d'excellente qualité à un prix juste et acceptable par tous, avec un service à l'utilisateur encore accru ;
- ✓ Relever le défi de l'innovation technologique et de la transition écologique en assurant la sécurité et la sûreté de notre eau ;
- ✓ Poursuivre la mutualisation et la solidarité qui animent le SEDIF depuis près d'un siècle ;
- ✓ Innover avec le déploiement de l'Osmose Inverse Basse Pression.

Quant à Grand Paris Sud (GPS) le choix a été fait de s'engager dans le nouveau syndicat sud francilien (RISF Réseau Interconnecté Sud Francilien) avec une gestion en régie.

Dans un article de la Gazette de Décembre 2021 il était écrit :

*« sur la production d'eau potable, malgré un dossier « chaud » dont la sortie reste incertaine (en raison d'une grande difficulté à se mettre d'accord avec **Suez, délégataire actuel du service**, sur les conditions du transfert des usines et du réseau interconnecté du sud francilien, GPS veut former un syndicat mixte du sud francilien avec d'autres intercommunalités (Cœur d'Essonne, Grand-Orly Seine Bièvre, Val d'Yerres Val de Seine ont adhéré au projet, des contacts sont en cours avec deux autres pour devenir propriétaire de ce réseau. »*

Le projet de l'OIBP du SEDIF était en préparation depuis plusieurs années et c'est dans ce contexte de changement de mode de gestion pour GPS (passage en régie) et de renouvellement de délégataire pour le SEDIF que fut présenté le projet d'Arvigny au CODERST de Seine-et-Marne en Octobre 2021.

En effet :

- ✓ L'usine d'Arvigny étant située sur le territoire de GPS en Seine-et-Marne
- ✓ Le projet étant soumis à autorisation au titre du code de l'environnement, rubrique 2.2.3.0 pour les rejets en Seine ;

Il n'a pas obtenu la majorité des votes et n'a donc pas été approuvé (ce qui est rarissime en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)).

FNE Seine-et-Marne a voté contre et il y a eu convergence des votes contre pour d'autres enjeux notamment territoriaux, avec l'usine de production d'Arvigny située sur le territoire de GPS pour alimenter des communes adhérentes du SEDIF, et le rejet de concentrat dans la Seine, sur la commune de Seine-Port (Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine).

Le vote contre de FNE Seine-et-Marne

Les arguments de FNE77 portaient sur

- ✓ Une consommation d'électricité en KWh par m³ d'eau potable produite triplée par rapport au système actuel
- ✓ Une augmentation estimée des prélèvements dans la nappe de 15% pour une production d'eau potable identique
- ✓ L'augmentation du prix de revient de la production
- ✓ Le rejet du concentrat contenant tous les éléments indésirables, directement dans la Seine, sans traitement, et en amont d'une prise d'eau pour l'eau potable située à 5 km

L'avis du CODERST étant consultatif, l'incertitude demeurait.

Cependant un autre événement est survenu avec l'Offre Publique d'Achat de Véolia sur Suez et la fusion des 2 groupes qui a été actée le 18 Janvier 2022.

Le refus d'autorisation du projet pilote sur le site de Arvigny permet d'éviter toute interférence avec le problème du transfert des usines et du réseau interconnecté de Véolia-Suez..

Production de l'eau potable du SEDIF

Le SEDIF dispose de **trois usines principales**, situées sur la Seine, la Marne et l'Oise, qui produisent chaque jour plus de 750 000 m³ d'eau potable d'excellente qualité, à partir des eaux fluviales et figurent parmi les plus performantes du monde

- ✓ **L'usine de Méry-sur-Oise** fournit chaque jour 152 000 m³ d'eau en moyenne à 850 000 habitants du Nord de la banlieue parisienne. Sa capacité de production maximale avait été portée à 340 000 m³ en 1990 grâce à la création d'une nouvelle filière membranaire (déjà), l'eau de l'Oise nécessite en effet un traitement particulièrement poussé.
La technologie de filtration sur membrane par nanofiltration s'est donc imposée pour produire 140 000 m³/j.
L'usine recourt à cette nouvelle filière de traitement pour 70 % de sa production moyenne, les 30 % restants provenant de la filière classique, identique à celle des deux autres usines. Les eaux issues de ces deux filières sont ensuite mélangées avant d'être distribuées sur le réseau.
- ✓ **L'usine de Neuilly-sur-Marne** fournit chaque jour en moyenne 269 000 m³ à 1,68 million de personnes dans le nord-ouest de la région parisienne.
Sa capacité maximale de production est de 600 000 m³ par jour.
Cette usine située sur les communes de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand est d'une dimension équivalente à celle de Choisy-le-Roi, une des plus grandes d'Europe
Les premières installations de traitement d'eau potable datent de la fin du 19^{ème} siècle comme l'illustrent les pompes à feu conservées dans le jardin de l'eau situé en bordure de l'usine. L'installation dans son état actuel a été construite par tranches successives depuis 1965. Sa particularité réside dans sa localisation sur les deux rives de la Marne, reliées par un pont-aqueduc. Le processus de traitement est parmi les plus complets au monde, identique à celui de l'usine de Choisy-le-Roi.

- ✓ **L'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi** est l'une des plus grandes usines d'eau potable d'Europe. Elle produit chaque jour en moyenne 313 000 m³ d'eau à 1,96 million d'habitants du sud de la banlieue parisienne et elle peut, si nécessaire, doubler sa production pour faire face aux pointes ou secourir les autres usines (600 000 m³/j).
L'origine de l'usine remonte à 1861, date à laquelle une première pompe à feu a été mise en activité pour aspirer l'eau de la Seine. La véritable construction de l'usine actuelle a débuté à la fin du 19^{ème} siècle. Depuis, elle est en permanence restée à la pointe des technologies, grâce à de nombreuses modernisations.
Elle est aujourd'hui équipée d'une filière particulièrement complète comprenant pré-ozonation, coagulation/floculation, filtration sur sable, suivie d'une ozonation, puis d'une filtration sur charbon actif en grains, d'un traitement aux ultraviolets et enfin d'une chloration assurant la conservation de la qualité de l'eau produite tout au long de son transport jusqu'à l'utilisateur. La triple barrière de désinfection (Chlore, Ozone, UV) permet d'éliminer tout risque biologique. La qualité de l'eau produite est parfaitement conforme à toutes les normes en vigueur.
- ✓ **En appoint ou secours**, le SEDIF dispose aussi de quatre usines dites « usines à puits » afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable en cas de crise majeure (arrêt simultané du fonctionnement des trois usines de production, pollution de longue durée d'au moins deux rivières...), Ces usines traitent des ressources souterraines.
Ces usines puisent leur eau dans les nappes protégées de l'Albien, de l'Yprésien et dans la nappe des Calcaires de Champigny. Elles contribuent à garantir un volume dit « d'ultime secours » de 10 litres d'eau par jour et par habitant, en cas de crise majeure.

Trois usines à puits, situées à Pantin (rénovée en 2017), Aulnay-sous-Bois (rénovée en 2016) et Neuilly-sur-Seine prélèvent de l'eau dans les nappes profondes du Bassin Parisien.

Les forages dans la nappe des Calcaires de Champigny (70 m de profondeur) alimentent l'usine de production d'Arvigny. L'usine a intégré le patrimoine du SEDIF début 2013 avec une production de crise pouvant aller jusqu'à 50.000 m³/j. Elle alimente en temps normal quelques communes du sud du SEDIF (environ 80 000 personnes) à son débit minimum.

La qualité de l'eau potable

Comme revendiqué par le SEDIF, l'eau potable produite par les 3 usines principales est d'excellente qualité avec des filières technologiques complètes et performantes pour une production conforme à toutes les normes en vigueur.

A noter aussi, pour l'usine de Méry-sur-Oise, il existe déjà une filière membranaire par nanofiltration, technologie identique à l'OIBP, avec juste un niveau de perméabilité légèrement supérieur qui, pour le dessalement de l'eau de mer, bloque tous les éléments sauf le sel.

La question qui se pose

La question qui se pose est l'apport supplémentaire de la filière OIBP par rapport à la filière de traitement classique qui répond déjà à la réglementation pour le traitement des eaux de surface.

Quelles sont les autres raisons fondamentales de passer toute la production en OIBP ?

C'est une question qu'il faudra aborder lors du débat public mais nous essaierons d'aborder les principaux enjeux lors d'un prochain numéro de Regards 77...

Michel Coget, Administrateur de FNE Seine-et-Marne

Utopiha, Biotopiha, entreprises adaptées et ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

Utopiha, une entreprise solidaire, sociale et humaine

Utopiha collecte, trie, valorise les déchets de bureau, participe à la protection de l'environnement

La Loi sur la Transition Énergétique impose, aux entreprises et établissements publics de plus de 20 salariés, le tri à la source et la collecte séparative de cinq de leurs déchets : papier, métal, plastique, verre et bois.

La collecte de ces cinq déchets doit être confiée à un site de valorisation et de collecte.

Utopiha, franchisée « Élise », est :

- Implantée à Vaux-le-Pénil depuis 2014 qui ne cesse de se développer ;
- Une Société Coopérative et Participative (SCOP). 100 % des sociétaires sont salariés. 65 % des salariés sont en situation de handicap. Son management, la gouvernance partagée, se veut participatif, égalitaire et favorise l'autonomie de ses membres avec des ateliers de co-construction et une transparence de l'information.
- Une entreprise avec un regard attentif sur le bien-être au travail. L'écart salarial est limité à deux. Le quart des bénéfices de l'entreprise revient aux salariés chaque année.

Utopiha,

- A pour objectif, une fois les déchets bureautiques collectés, de favoriser leur réutilisation en seconde main. Pour la collecte, 100 % de leurs véhicules roulent au biométhane ;
- Favorise au maximum les fournisseurs éco-responsables et locaux.

Depuis juillet 2022, Utopiha a pris un nouvel engagement d'économie circulaire en redistribuant des fournitures de bureau de seconde main afin d'en faire profiter les écoles et associations du secteur. Depuis cette date, déjà 900 kg de fournitures ont été sauvés et 630 kg redistribués !

Les jardins Biotopiha

Biotopiha produit des légumes bio, locaux et nourris de belles valeurs.

Le projet de jardins bio et de permaculture est devenu réalité en collaboration avec la mairie de Vaux-le-Pénil et la mise à disposition d'un terrain de 6 hectares.

De mai à décembre, un panier de produits des jardins est proposé chaque semaine.

Les commandes peuvent se faire à l'unité sans engagement ou par abonnement de trois mois à tarif préférentiel.

Pour soutenir le développement de ce projet et l'emploi de salariés en situation de handicap, les participants sont invités à adhérer à l'association.

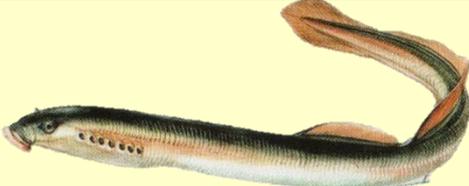
Chaque mois des chantiers participatifs sont organisés pour les adhérents tels que l'aide à la plantation, le désherbage, la préparation et l'amendement du sol, des ateliers thématiques, le montage de structures agricoles...

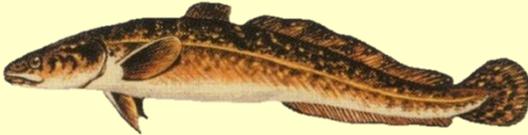
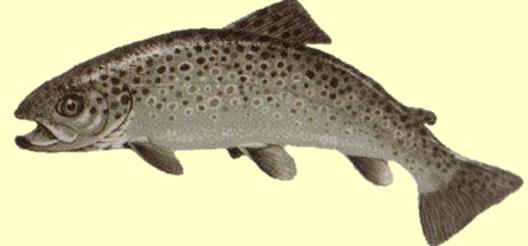
Un grand merci à Virginie Estève, chargée de mission à Utopiha qui nous a fait découvrir avec grand enthousiasme son entreprise et a déjà fait profiter de matériel bureautique de deuxième main plusieurs associations membres de FNE Seine-et-Marne.

Martine Turgis, Trésorière de FNE Seine-et-Marne

On « arête » pour jouer ! Champions, les poissons de nos rivières !

JOUEZ avec nous : envoyez vos réponses avant la parution du prochain numéro de Regards 77 à fne77@orange.fr et gagnez une animation gratuite du jeu « Où vit ce poisson ».

Grande voyageuse		A _ _ _ _ _ e
Starlette		A _ _ _ _ _ e
Grand brouteur		A _ _ _ r b _ _ _ c
Squatteur		B _ _ _ _ _ e
Cannibale		B _ _ _ _ _ t
Résistant		C _ _ _ _ _ n
Caméléon et Père courage		C _ _ _ _ t f _ _ _ _ _ _ e
Poids lourd		E _ _ _ _ _ _ n e _ _ _ _ _ _ n
Vampire		L _ _ _ _ _ e de r _ _ _ _ _ e

Championne de ponte		L _ _ _ e
Parfumé		O _ _ _ e
Artiste déco		P _ _ _ _ e
Champion de saut		S _ _ _ _ n
Alpiniste		T _ _ _ _ e
Chimiste		V _ _ _ _ n

Début des réponses dans le prochain numéro de Regards 77. On vous expliquera aussi pourquoi nous leur avons attribué ces qualificatifs.

Actualités

FNE Seine-et-Marne a participé au salon du handicap de Montereau, le 1^{er} octobre et aux 20 ans de la Réserve Nationale Naturelle de la Bassée le 10 septembre



« Aux Arbres Citoyens ! » France Télévisions et FNE ensemble pour la forêt

France Télévisions s'est associée à France Nature Environnement pour organiser une grande soirée présentée par Léa Salamé et Hugo Clément, en association avec Cyril Dion, sur la forêt – ses bienfaits, sa richesse, les défis qu'elle doit affronter également (date communiquée ultérieurement).

Une grande soirée de sensibilisation et d'appel aux dons des téléspectateurs pour soutenir des projets de régénération forestière, s'interroger et comprendre la place et l'importance des forêts dans l'indispensable transition écologique pour construire un monde vivable.

En contribuant financièrement à un fonds de soutien à des projets de régénération et de restauration forestières, chacun et chacune pourra devenir acteur de la préservation des forêts françaises dans toute leur diversité et de l'incroyable biodiversité qu'elles recèlent.

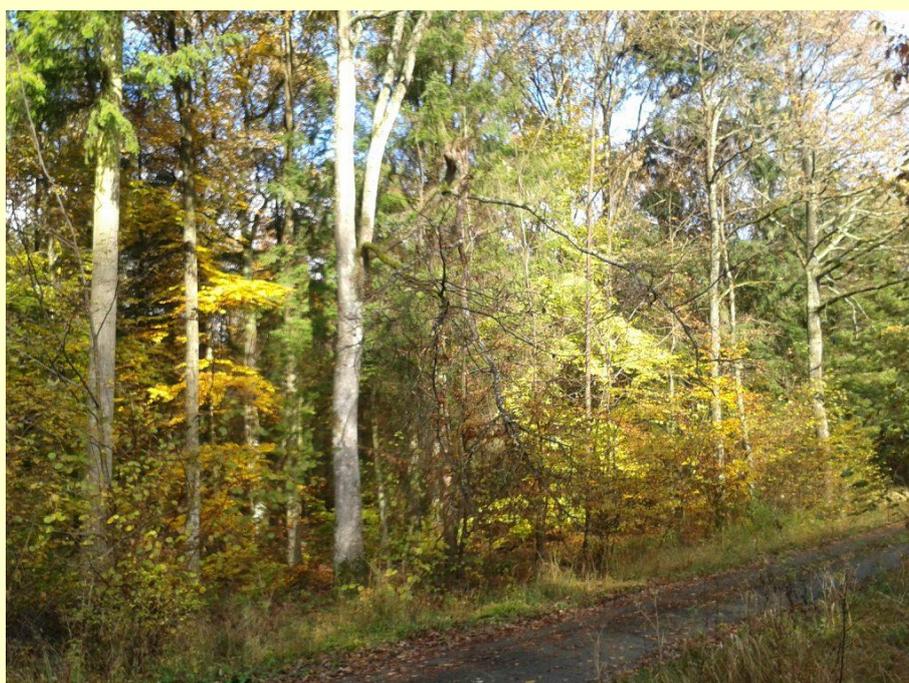
Ainsi pourront, par exemple, **être soutenus des projets** de gestion durable des forêts, d'acquisition et préservation de forêts, de restauration fondée sur la nature, de restauration du bocage... Partout en France, des forêts provençales aux massifs vosgiens, des mangroves de Mayotte au bocage du grand Ouest, des dizaines de projets, qui reflètent la diversité des situations et des défis auxquels les forêts françaises font face, attendent l'aide et le soutien des Françaises et des Français.

France Nature Environnement a été choisi par France Télévisions pour récolter ces dons et mettre en place le processus de sélection et de suivi des projets qui seront ainsi financés.

Un cahier des charges très strict permettra d'orienter les financements autour de 4 axes :

- Axe 1. Accompagner la gestion des forêts s'appuyant sur les dynamiques naturelles ;
- Axe 2. Pérenniser la libre-évolution de peuplements forestiers ;
- Axe 3. Restaurer et préserver des écosystèmes associés aux milieux forestiers
- Axe 4. Sensibiliser un large public à la protection des écosystèmes forestiers

Ces axes d'action s'inscrivent dans les 21 recommandations pour la forêt proposées par les associations de protection de la nature dans le rapport [Forêts en crise](#) de juin 2020.



Un comité de sélection, composé d'expertes et experts reconnus du monde de la forêt, choisira les projets à financer à l'issue de la levée de fonds.

Parce que la transparence est essentielle lorsque l'on fait appel à la générosité du public, les téléspectateurs et téléspectatrices pourront suivre la sélection et la mise en œuvre des projets financés grâce à leurs dons, à travers l'application [Sentinelles de la Nature](#) de France Nature Environnement, qui recense les atteintes à l'environnement, mais aussi les initiatives positives partout en France.

Arnaud Ngatcha, Directeur des Opérations spéciales à la Direction générale des antennes et des programmes de France Télévisions : « *C'est la mission de France Télévisions d'alerter le public sur les menaces qui pèsent sur la planète et d'accompagner les changements de comportement indispensables à la protection de notre environnement. France Télévisions a ainsi souhaité s'engager plus fortement encore et passer à l'action. Notre ambition s'est construite autour d'un prime événementiel, Aux arbres citoyens !, qui marque le coup d'envoi d'une mobilisation du groupe autour de notre offre éditoriale sur nos antennes linéaires et non linéaires et à travers une mobilisation social media.* »

Arnaud Schwartz, Président de France Nature Environnement : « *Cette soirée est une magnifique initiative. Elle associe la force de frappe médiatique de France Télévisions et de France Inter permettant ainsi de sensibiliser l'ensemble de la population à la richesse et aux fragilités de notre système forestier, au maillage territorial très fin du mouvement France Nature Environnement qui nous permet d'identifier et de suivre au plus près des territoires les projets les plus urgents et pertinents de restauration forestière* »

Christophe Chauvin, pilote du réseau Forêts de France Nature Environnement : « *Les dépérissements et les incendies de ces dernières années ont confirmé le fort attachement de nos concitoyens pour leurs forêts, symboles de nature et de vie, et patrimoines communs dorénavant menacés. L'objectif de cet appel à projet, conçu dans le cadre de l'émission spéciale de France Télévisions à l'occasion de la COP 27, est de financer une sélection de projets de gestion, de protection et de restauration de forêts, permettant de présenter de façon pédagogique une panoplie d'actions au-delà de la seule plantation d'arbres. Car cette dernière, souvent privilégiée dans les financements, est en effet loin d'être l'outil principal de la sylviculture.* »

12 octobre 2022



En cette Journée Nationale de la Qualité de l'Air (13 octobre 2022), hasard de calendrier, le hérisson a flairé un vent de greenwashing à l'approche ! Et il ne s'y est pas trompé. La semaine prochaine aura lieu le Mondial de l'auto, salon international de l'automobile, dont le slogan cette année nous a hérisssé les piquants : "Revolution is on". Si nos véhicules ont évolué ces dernières années (électrique, GNV, hybrides, diesel-gate), le secteur de l'automobile est-il plutôt «évolution en cours» ou «pollution toujours» ? On fait le point.

[Mondial de l'auto : Pollution is on!](#)

Adhérer

[Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)

Donner votre avis

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Nous contacter

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande